

PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 14 MARS 2022

Le mercredi 9 mars 2022 : convocation du Conseil municipal pour le lundi 14 mars 2022 à 19h00 au Centre d'Animations de Rots.

1- Désignation d'un secrétaire de séance.

A- ADMINISTRATION GÉNÉRALE

2- Délibération : régularisation de la délibération 99-11-2021 : acquisition bien sans maîtres.

3- Délibération : autorisation à Monsieur le Maire pour la signature de la nouvelle convention de mise à disposition descendante de service du personnel de la C.U. Caen la mer.

B- RESSOURCES HUMAINES

4- Délibération : autorisation à Monsieur le Maire pour le recrutement du personnel par le dispositif G.U.S.O.

5- Délibération : suppression d'un poste d'adjoint technique à 21h30.

6- Délibération : création d'un poste d'adjoint technique principal 2^{ème} classe à 21h30.

7- Délibération : augmentation du temps de travail hebdomadaire du poste d'adjoint du patrimoine principal 2^{ème} classe (responsable de la bibliothèque).

C- BUDGET - FINANCES

8- Débat d'Orientation Budgétaire (D.O.B.).

D- TRAVAUX DE VOIRIE

9- Délibération : versement d'un fonds de concours à la C.U. Caen la mer pour l'opération de réaménagement de la rue froide (RD 170).

Questions diverses.

L'an deux mille vingt-deux, le lundi 14 mars à 19h00, en application des articles L.2121-7 et L.2122-8 du Code général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.), s'est réuni le Conseil municipal de la Commune de Rots.

Etaient présents : Mme Coraline BARROIS, M. Jacky BESNIER, M. Michel BOURGUIGNON, Mme Aurore BRUAND, M. Ludovic BUON, Mme Véronique DELATROETTE, M. Alain DELHOMMEAU, Mme Stéphanie FAUTRAS, M. Alain FAVRE, M. Guillaume FORTIER, M. Thibault GAUTIER, Mme Marie HERVIEU, Mme Annie LAGARDE, Mme Brigitte LEBOULANGER-SAUVALLE, Mme Marie-José LUCAS, Mme Dorothee PITOIS-BLESTEAU, M. Pascal REIGNER, Mme Joelle SOREL et M. Gérard VARLET.

Absents excusés : Mme Laetitia BLIN, Mme Corinne BRUNETEAU-FALET, M. Paul DOUESNEL et M. Thomas PAULMIER.

Absents non excusés : aucun.

Pouvoirs : Mme Laetitia BLIN à M. Thibault GAUTIER, Mme Corinne BRUNETEAU-FALET à Mme Coraline BARROIS, M. Paul DOUESNEL à Mme Aurore BRUAND et M. Thomas PAULMIER à Mme Marie-José LUCAS.

Monsieur le Maire demande l'autorisation du Conseil municipal pour ajouter un point à l'ordre du jour de la réunion pour lesquels il est nécessaire de délibérer rapidement :

- PS1 : Délibération : approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 07/02/2022.

Approbation du Conseil municipal à l'unanimité

A1- **Désignation d'un secrétaire de séance.**

Mme Brigitte LEBOULANGER-SAUVALLE est désignée comme secrétaire de séance.

PS1 **Délibération : approbation du procès-verbal du 07/02/2022.**

Une erreur dans le comptage du vote pour le point « B4 – approbation de l'avant-projet définitif du projet de reconstruction de l'école maternelle et d'extension du restaurant scolaire » est constatée. Mme Marie-José LUCAS s'est abstenue. Le Conseil municipal approuve donc ce point par 19 voix pour, 0 contre et 4 abstentions (Mme Aurore BRUAND, M. Paul DOUESNEL, Mme Marie-José LUCAS et M. Thomas PAULMIER).

Monsieur le Maire indique que la modification sera faite sur le procès-verbal et sur la délibération correspondante. Il demande au Conseil municipal de voter.

Approbation du Conseil municipal à l'unanimité.

A2- Délibération : régularisation de la délibération 99-11-2021 : acquisition bien sans maîtres.

Contexte : les investigations concernant les parcelles BE 60, BP 23, BR 14 et BR 18 et leur propriétaire M. Pierre LANTIER ont permis de constater que celui-ci est décédé depuis plus de 30 ans sans héritiers connus. À ce jour, personne ne paie la taxe foncière due pour ces parcelles. Par sa délibération n°99-11-2021, le Conseil municipal a donc autorisé Monsieur le Maire à acquérir ces terrains.

Cependant, après consultation de l'avocat chargé du suivi de la légalité de la procédure, il s'avère que les réponses à l'enquête concernant le paiement de la taxe foncière ne sont pas assez explicites. Suite à une nouvelle investigation il apparaît que depuis plus de 30 ans, tous les avis de paiement de la taxe foncière reviennent avec la mention « destinataire inconnu à l'adresse » et les taxes ne sont jamais réglées.

Monsieur le Maire redemande donc l'autorisation du Conseil municipal pour l'acquisition des parcelles concernées par l'enquête.

Approbation du Conseil municipal par 20 voix pour, 0 contre et 3 abstentions (Mme Coraline BARROIS, Mme Corinne BRUNETEAU-FALET et Mme Véronique DELATROETTE).

A3. Délibération : autorisation à Monsieur le Maire pour la signature de la nouvelle convention de mise à disposition descendante de service du personnel de la C.U. Caen la mer.

Contexte : la C.U. Caen la mer propose une nouvelle convention qui prévoit 1% d'E.T.P. (Équivalent Temps Plein) pour chaque agent de la C.U. Caen la mer pour qu'ils puissent travailler sur des compétences communales.

Monsieur le Maire demande l'autorisation du Conseil municipal pour la signature de cette convention.

Approbation du Conseil municipal à l'unanimité.

B4. Délibération : autorisation à Monsieur le Maire pour le recrutement du personnel par le dispositif G.U.S.O.

Contexte : les ingénieurs du son recrutés pour organiser les spectacles de la Commune (notamment les Cabarets chansons) sont rémunérés à partir du dispositif G.U.S.O. (Guichet Unique du Spectacle Occasionnel). La trésorerie réclame une délibération par laquelle le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire à recruter du personnel par ce dispositif.

Monsieur le Maire demande l'autorisation du Conseil municipal.

Autorisation du Conseil municipal à l'unanimité.

B5. Délibération : suppression d'un poste d'adjoint technique à 21h30 et création d'un poste d'adjoint technique principal de 2ème classe

Contexte : un des agents du service périscolaire titulaire du grade d'adjoint technique a demandé un avancement au grade d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe lors de son dernier entretien professionnel. Cette demande a reçu un avis favorable de la Commission ressources humaines du 01/02/2022. Pour que l'avancement puisse avoir lieu, il est nécessaire de supprimer son poste actuel et de créer un nouveau poste correspondant au nouveau grade de l'agent.

Monsieur le Maire propose de supprimer le poste d'adjoint technique correspondant et de créer un poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe.

Autorisation du Conseil municipal à l'unanimité.

B7. Délibération : augmentation du temps de travail hebdomadaire du poste d'adjoint du patrimoine principal 2ème classe.

Contexte : il est prévu de donner à l'agent en charge de la bibliothèque des missions supplémentaires (responsabilité de la régie de recettes pour la bibliothèque et les spectacles communaux et animations supplémentaires à la bibliothèque). Pour lui permettre d'accomplir ces nouvelles tâches, la Commission ressources humaines a donné un avis favorable à l'augmentation du temps de travail du poste. Actuellement le poste est à 30 h hebdomadaire, il est proposé de l'augmenter de deux heures.

Monsieur le Maire demande au Conseil municipal de passer le temps de travail de ce poste de 30 h à 32 h hebdomadaire.

Autorisation du Conseil municipal à l'unanimité.

D9. Délibération : versement d'un fonds de concours à la C.U. Caen la mer pour l'opération de réaménagement de la rue froide (RD 170).

Contexte : la C.U. Caen la mer prévoit des travaux de réfection de la voirie dans la rue froide, village de Rots. Pour chaque secteur de la C.U. Caen la mer, un budget est attribué pour ce type de travaux. Le programme pour le secteur de Thaon – Rots prévoit un montant inférieur au coût réel des travaux nécessaires pour la rue froide mais la Commune peut également subventionner le projet en versant un fonds de concours à la C.U. Caen la mer. Le montant de cette subvention d'équipement est de 185 501.33 €.

Monsieur le Maire demande l'autorisation du Conseil municipal pour le versement d'un fonds de concours de 185 501.33 € à la C.U. Caen la mer pour les travaux de réfection de voirie rue froide et pour la signature de la convention relative à ce paiement.

Approbation du Conseil municipal à l'unanimité.

C8. Débat d'orientation budgétaire.

Recettes de Fonctionnement

BUDGET PRINCIPAL			
en K€	2020	2021	BP 2022
PRODUITS COURANTS	2747	2344	2276
dont Excédent Budget Annexe	500	0	0
PRODUITS COURANTS hors excédent Budget Annexe	2247	2344	2276
dont Taxes Foncière et Habitation (dont compensation Département)	1122	1149	1100
dont Compensation CLM	422	422	422
dont Dotation Globale de Fonctionnement	139	124	110
dont Fond Départ. Péréquation	83	122	120
dont Redevances Cantine / Garderie	83	114	110
dont Remb. assurance personnel	2	65	81
dont Revenu des Immeubles	80	55	60
dont TCCFE	62	73	70
dont Dotation Solidarité Rurale	48	48	48

Dépenses de Fonctionnement

BUDGET PRINCIPAL			
en K€	2020	2021	BP 2022
CHARGES COURANTES	1802	1837	2011
dont Charges de personnel "brutes"	826	875	900
dont Indemnités élus	131	136	138
dont Contrats de prestation	168	124	125
dont Energies	97	94	110
dont Achats Auvray	42	62	70
dont charges financières	57	54	48
dont Fournitures petit équipement	30	45	40
dont Subventions associations	63	42	55
dont Assurance	15	31	20
dont Fêtes & Cérémonies	6	29	55
dont Maintenance	22	8	12
dont autres fournitures	24	4	10
dont Bois et Foret	0	0	50
	2019		
* charges de personnel "nettes"	818	822	810
		810	819

Excédent de Fonctionnement

BUDGET PRINCIPAL	2020	2021	BP 2022
PRODUITS COURANTS	2747	2344	2276
dont Excédent Budget Annexe	500	0	0
CHARGES COURANTES	1802	1837	2011
EXCEDENT Avant Virement Section Invest	945	507	265
dont Excédent Budget Annexe	500	0	0
Virement Section Investissement	0	0	2002
REPORT EXCEDENT ANTERIEUR	225	1170	1737
Excédent Budget Annexe		60	

Recettes et Dépenses d'Investissement

BUDGET PRINCIPAL	2020	2021	BP 2022
<i>en K€</i>			
RESSOURCES INVESTISSEMENTS	1892	966	2864
dont FCTVA	175	461	120
dont taxe d'aménagement	60	36	90
dont subventions reçues	9	381	471
dont emprunts souscrits	774		
dont excédent fonctionnement capitalisés	728		
dont virement section Investissement			2002
DEPENSES INVESTISSEMENTS	1591	1667	2864
dont Ecole	12	25	1549
dont Gymnase	763	288	47
dont Grange aux Dimes	251	771	47
dont Fonds de Concours	185	0	196
dont Maison des Associations			60
dont Nouvelle Crèche			60
dont Divers	190	344	660
dont Remboursements d'emprunts	162	242	243
EXCEDENT D'INVESTISSEMENT	301	-701	0
REPORT EXCEDENT ANTERIEUR	494	796	95
	2018	2019	
Dette Bancaire	1643	1484	2096
Trésorerie	559	834	1421
Dette Bancaire Nette	1084	650	675

Détails Dépenses d'Investissement Budget 2022

	RAR 2021	Projets 2022	Projet BP 2022 + RAR 2021
Travaux hors Droits de Tirages			
Fonds de Concours Rue Froide		196 000,00 €	196 000,00 €
Cimetières	32 215,51 €	77 784,49 €	110 000,00 €
Agencements et aménagements			
Pumptrack		131 000,00 €	131 000,00 €
Aires de jeux pour enfants		30 000,00 €	30 000,00 €
Machine à Pain		15 000,00 €	15 000,00 €
Fresque		11 000,00 €	11 000,00 €
Parcours Disc Golf		8 000,00 €	8 000,00 €
Parcours Patrimonial		6 000,00 €	6 000,00 €
Bâtiments & Voiries			
Boucle Eau Chaude et GTC CAR	5 580,77 €	44 000,00 €	49 580,77 €
Défense Incendie Clos d'Aline + poteau rue GAD	14 118,00 €	42 000,00 €	56 118,00 €
Abribus Saint Manvieu		8 000,00 €	8 000,00 €
Divers	16 006,02 €		16 006,02 €
Matériel de bureau / informatique / Logiciels			
Logo + Site Internet		19 200,00 €	19 200,00 €
Divers Equipements numériques (baie de brassage et serveur)		16 000,00 €	16 000,00 €
Logiciel Antidote + Géolocalisation		2 400,00 €	2 400,00 €
Divers informatique		3 000,00 €	3 000,00 €
Mobilier			
Tables Pique Nique		12 000,00 €	12 000,00 €
Equipements Tables & Chaises DIME + Sequeville		8 000,00 €	8 000,00 €
Tables Ecole		6 000,00 €	6 000,00 €
Mobilier bibliothèque		3 600,00 €	3 600,00 €
Transition Ecologique			
Transition écologique Gymnase		47 000,00 €	47 000,00 €
Divers transition écologique		9 536,38 €	9 536,38 €
Infrastructures			
ECOLE	226 389,85 €	1 322 442,62 €	1 548 832,47 €
MAISON DES ASSOCIATIONS		60 000,00 €	60 000,00 €
NOUVELLE CRECHE BOUTCHOU		60 000,00 €	60 000,00 €
GRANGE AUX DIMES	46 518,05 €		46 518,05 €
Terrains		50 000,00 €	50 000,00 €
Dépenses Imprévues		50 000,00 €	50 000,00 €

Monsieur le Maire remercie M. Thibault GAUTIER pour son travail sur les orientations budgétaires de la Commune.

Le prochain Conseil municipal aura lieu le lundi 28/03/2022 avec à l'ordre du jour le vote des comptes administratifs et des budgets. En début de séance, M. Maxime LECHARPENTIER, responsable de la Direction des transports de la C.U. Caen la mer viendra présenter la nouvelle offre de Transport à la Demande (T.A.D.) dynamique de la C.U.

Les dates des Conseils municipaux suivant seront les lundi 16 mai et 27 juin avec des réunions de municipalité les lundi 9 mai et 20 juin. D'autres réunions de municipalité pourront être organisées selon les besoins.

Tour de table

Lors d'un tour de table rapide, Monsieur le Maire demande aux conseillers municipaux leur avis sur une éventuelle augmentation du taux communal de la taxe foncière sachant que les taux des impôts locaux n'ont pas été augmentés depuis 2016.

15 conseillers municipaux présents sont pour une augmentation de taux mais progressive avec une communication aux habitants sur les projets que cela permet de financer. La D.G.F. (Dotation Globale de Fonctionnement) versée par l'État diminue tous les ans alors que celui-ci délègue de plus en plus de compétences aux collectivités. Mécaniquement, il faudra bien augmenter les impôts locaux en expliquant aux habitants quels projets cela permet de réaliser. Tous les ans, il faudra bien regarder si cela peut être évité.

4 conseillers présents sont contre pour cette année car le contexte social difficile ne s'y prête pas. Depuis 2016, il n'y a pas eu d'augmentation pour des raisons de lissage des taux des trois communes après la création de la Commune nouvelle. À présent il est possible de le faire mais si l'on considère la baisse du pouvoir d'achat des habitants liée aux crises actuelles, il est préférable d'attendre encore un peu.

Monsieur le Maire précise que la Commune de Rots a la chance d'avoir beaucoup d'entreprises sur son territoire ce qui permet de limiter l'effet d'une augmentation du taux de taxe foncière sur la feuille d'impôt des habitants.

Le Conseil municipal est donc majoritairement pour une augmentation du taux communal de la taxe foncière. Il restera à déterminer la valeur de l'augmentation en fonction de son impact.

Questions diverses

Monsieur le Maire : annonce les résultats du recensement de la population qui vient de se terminer. 2 530 habitants ont été recensés. Il faudra attendre encore deux ans pour que la Commune soit officiellement considérée comme une Commune de plus de 2 500 habitants.

Un courrier du Conseil départemental du Calvados informe que le déploiement de la fibre optique sur le territoire du village de Rots aura lieu à la fin de l'année 2022.

M. Gérard VARLET : informe que les travaux dans le nouveau cimetière de Rots auront bientôt lieu. Pendant cette période, le cimetière ne sera accessible qu'en fin de journée.

À Secqueville-en-Bessin, les travaux rue de la Dîme se termineront à la fin de la semaine.

M. Jacky BESNIER : indique que cette année, avec l'assouplissement du protocole sanitaire, il y aura plus d'animations communales. 6 cabarets chansons et 3 expositions à la Grange aux Dîmes sont prévus en 2022.

Les élus ont été invités au vernissage de l'exposition photos de Benoit LECHARTIER à la Grange aux Dîmes.

Mardi 15 mars aura lieu une permanence des bénévoles des spectacles cabarets chanson pour la billetterie du concert prévu lundi 21 mars 2022.

M. Pascal REIGNER : demande des précisions sur la ligne du budget « Transition écologique Gymnase ». Monsieur le Maire répond qu'il s'agit d'installer un système permettant le réglage à distance du chauffage du bâtiment.

Mme Véronique DELATROETTE : demande qu'un point soit fait sur les travaux de voirie rue froide, village de Rots. Monsieur le Maire répond qu'en ce moment le syndicat intercommunal Eau du Bassin Caennais, maître d'ouvrage, fait remplacer les canalisations d'eau potable qui contiennent du plomb. Les trous devraient être rebouchés cette semaine. En septembre, la C.U. Caen la mer, maître d'ouvrage, sera responsable de la réfection totale de la rue froide jusqu'au chemin de la Cavée. Édifides, l'aménageur de la future Z.A.C. de l'Orée d'Ardenne prendra à sa charge les jonctions avec la Z.A.C.

Ensuite, des travaux sont également prévus chemin de la Croix Vautier avec des travaux de remplacement des canalisations d'eau potable à la fin de l'année 2022 puis de réfection des trottoirs permettant un meilleur écoulement des eaux pluviales en 2023.

Le carrefour entre la rue de la Grange aux Dîmes, le chemin de Gruchy et la route d'Authie sera modifié.

L'aménagement du chemin permettant le contournement de la ferme du Vauculay est pour le moment arrêté en attendant la construction d'un pont.

Mme Stéphanie FAUTRAS : une collecte est organisée au profit des Ukrainiennes et Ukrainiens pendant 15 jours à compter d'aujourd'hui. Le fruit de la collecte sera acheminé en Ukraine par Emmaüs en passant par la Moldavie.

La prochaine réunion du C.C.A.S. aura lieu jeudi 31 mars.

Mme Brigitte LÉBOULANGER-SAUVALLE : les C.E.J. (Contrat Enfance Jeunesse) avec la C.A.F. (Caisse d'Allocation Familiale) n'existent plus. Actuellement, il est nécessaire de rédiger un nouveau type de contrat, les C.T.G. (Convention Territoriale Globale) ce qui constitue un travail important de diagnostic des actions concernant la petite enfance sur le territoire communal en lien avec la crèche et les R.A.M. (Relais d'Assistantes Maternelles).

Mme Aurore BRUAND : constate sur le budget une baisse des recettes de fonctionnement et une augmentation des charges notamment celles concernant le personnel. Il faut faire un choix entre augmenter les impôts locaux et emprunter ou diminuer le nombre de projets.

Monsieur le Maire répond que pour les charges de personnel, il faut également prendre en compte l'augmentation des recettes de fonctionnement liées aux remboursements des arrêts maladie par l'assurance du personnel de la Commune. Plusieurs agents communaux sont en arrêt depuis plusieurs mois et il faut les remplacer.

CONSEIL MUNICIPAL DU 14/03/2022

Concernant la Z.A.C., Mme Aurore BRUAND remarque que la maison de santé et le projet sénior sont aujourd'hui prévus sur des terrains en dehors de Z.A.C. de l'Orée d'Ardennes alors qu'initialement un hectare avait été réservé dans la zone pour ces aménagements. Elle demande s'il est prévu de conserver cet hectare et pour quel projet.

Monsieur le Maire répond qu'il est prévu d'y construire une nouvelle crèche.

Si le projet d'installation de machines à pain ne fonctionne pas bien, elle propose de prendre contact avec un boulanger prêt à installer sur place un « point chaud » permettant de vendre du pain chaud sur place. L'artisan prendrait tous les frais d'installation à sa charge.

L'ensemble du Conseil municipal remercie Thibaut GAUTIER pour son travail.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à vingt-et-une heures et quinze minutes.